



Commission des dynamiques territoriales

1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

Acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

Rapport n° CP/2015/215

Service gestionnaire :

Unités territoriales d'aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions à la commune de ROSHEIM pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale.

Dans le cadre de ses aides, le Conseil Départemental du Bas-Rhin apporte un soutien aux communes et aux groupements intercommunaux pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

La délibération du 19 octobre 1981, a arrêté les règles suivantes :

- 30 % du coût H.T. pour tout le matériel destiné exclusivement à la viabilité hivernale tel que lames et sableuses, y compris les frais d'adaptation des équipements aux engins existants : plaque de fixation ou pompes hydrauliques complémentaires.
- 10 % du coût H.T. pour le matériel pouvant être utilisé également à d'autres fins tel que camions ou tracteurs.

Le présent rapport vous propose d'attribuer une aide financière à la commune de ROSHEIM, pour un montant total de 13 000 €, pour l'acquisition de matériel d'une valeur de 147 240 € TTC

Ces subventions émanent à l'AP SUBDIVINV 2015/1

Montant de l'AP : 30 000 000 €

Montant disponible : 29 989 922.80 €

Montant proposé : 13 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € à la commune de ROSHEIM, pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY